

RECYCLAGE S. S. T.

FORMATION DIPLOMANTE : Timbre de recyclage délivré par la CRAMIF

Public concerné

Personnel des entreprises face à un accident de personne (art. R 241-39 du code du travail)

Objectif

Permettre aux titulaires du S. S. T. de se remémorer le programme et de connaître toutes les modifications, tant théoriques que pratiques.

Pré-requis

Diplôme S. S. T. d'un an maximum.

Durée

4 heures

Conditions de formation

Nombre maximum de stagiaires : 10

Lieu

Ivry sur seine et à la demande dans les locaux de l'entreprise

Mises en situations pratiques
Guide du sauveteur remis à chaque candidat

Inscriptions : Tél. : 01-43-90-92-52– Fax : 01-43-90-92.38

Contenu théorique :

Révision générale du programme du S. S. T., ainsi que la mise à jour des modifications apportées depuis les dernières formations

Contenu pratique :

Mises en situation des stagiaires sur des cas concrets.

Le recyclage n'est sanctionné d'aucun examen, mais seulement d'une évaluation du formateur.